

DÉBATS

Bernard Cazeneuve et François Zimeray : « Par-delà les considérations humanitaires, le refus de rapatrier les enfants détenus en Syrie nous expose »

TRIBUNE

Bernard Cazeneuve

Ancien premier ministre

François Zimeray

Avocat

L'ancien premier ministre et l'avocat, ancien ambassadeur de France pour les droits de l'homme, plaident dans une tribune au « Monde » en faveur du rapatriement des 200 enfants victimes de l'organisation Etat islamique et toujours détenus en Syrie. Leur abandon serait aussi « immoral » qu'« irresponsable », estiment-ils.

Publié hier à 18h30 | Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Tribune. Parmi les sujets qui touchent à la lutte contre le terrorisme, certains demeurent dans l'angle mort de nos consciences comme de nos politiques car l'émotion, l'irrationalité et la peur président le plus souvent à leur traitement. Il en est ainsi du sort des 200 enfants, actuellement détenus sans droit, parfois depuis plus de trois ans, dans les camps du Nord-Est syrien. Les deux tiers de ces enfants avaient moins de 6 ans en y entrant, beaucoup y sont nés. Ils ont donc passé toute leur enfance, du moins la plus grande partie, entre des grillages et des barbelés.

Leurs conditions de vie, là où ils se trouvent désormais retenus, sont désastreuses : tous portent les stigmates de leurs blessures et de leurs traumatismes et rares sont ceux qui reçoivent des soins appropriés ou sont scolarisés. Beaucoup d'entre eux, au cours de l'été 2020, ont été enfermés dans une prison souterraine durant des semaines, sans jamais voir le jour. Entre décembre 2018 et septembre 2019, dans le seul camp de Al-Hol, 339 enfants sont morts de malnutrition, de froid ou de maladie. Du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2021, plus de 60 enfants sont morts dans les camps du Nord-Est syrien.

Lire la tribune : [« Dans le nord-ouest de la Syrie, 1,8 million d'enfants ont désespérément besoin d'aide humanitaire »](#)

Quelques rapatriements ont eu lieu, au compte-gouttes, mais plus aucun depuis le 13 janvier 2021, et il reste aujourd'hui au moins six orphelins français dans le camp de Roj. Par-delà les considérations humanitaires, qui suffiraient à justifier qu'on s'inquiète du sort réservé à ces enfants, il ne fait guère de doute que le refus de les rapatrier pour mieux les suivre et les protéger de leur milieu, comme l'impossibilité dans un tel contexte de juger leurs parents, placerait la France, mais aussi d'autres pays européens, devant un risque sécuritaire majeur : ne pas agir nous expose au danger de la reconstitution de groupes terroristes et à des retours incontrôlés. Ce constat est partagé à l'échelle internationale par les plus grands spécialistes de l'antiterrorisme, et a conduit le coordonnateur des

juges antiterroristes français à appeler à une « *volonté politique de rapatriement* », véritable « *enjeu de sécurité publique et de justice à long terme* ».

Lire aussi | [Une Française meurt des suites d'une maladie dans un camp pour femmes djihadistes en Syrie](#)

L'indifférence à la dignité humaine, le recul des principes essentiels, la confusion générale et, sur les réseaux sociaux, la libération décomplexée de la méchanceté agressive sont des traits de notre temps. Ils ne peuvent être la marque de notre politique, pas davantage un instrument de mesure de nos intérêts. L'idée si répandue que la fin (notre sécurité) justifierait les moyens (abandonnons-les à leur sort) est contraire à ce qui nous constitue comme individus et comme nation. Elle est de surcroît contraire à l'objectif que nous avons en partage de protéger le pays de toute nouvelle vague d'attentats. Qu'advierait-il de ces enfants si nous devons les abandonner à la violence de leur propre milieu, à un environnement incertain, duquel ils seraient en capacité de s'extraire, en retournant contre nous une haine construite dans le temps qui les tient hors d'atteinte et que le ressentiment se serait chargé d'attiser.

Victimes des crimes de leurs parents

Certes, nous voyons bien les dilemmes que suscitent l'option du rapatriement et les risques qui pourraient résulter de leur inévitable séparation d'avec leurs mères, appelées à répondre devant la justice de leur pays de leur soutien à une entreprise terroriste et de leur probable incarcération, et de l'aléa du placement. Nous mesurons également la difficulté d'articuler l'exigence d'humanité et le respect du droit, et de garantir l'acceptabilité sociale du projet, quand bien même il assurerait à terme une meilleure protection de nos concitoyens face au risque terroriste. Ayant tous deux, à des titres différents, été confrontés au terrorisme islamiste, nous ne sous-estimons pas sa détermination à nous anéantir. Face à cette menace, toujours actuelle, notre vigilance ne peut faiblir et notre détermination à protéger les Français de nouvelles attaques nous oblige au courage et à la lucidité.

Lire aussi ce reportage : [Dans le camp d'Al-Hol au nord-est de la Syrie, « on ne dort pas, on a tous peur des assassinats »](#)

Mais, par quelque détour que ce soit, nous ne voyons pas au nom de quelle justice des enfants devraient expier les crimes commis par leurs parents. Nous cherchons en vain les principes au nom desquels nous pourrions nier à de jeunes Français le droit d'être regardés comme tels et, par conséquent, de jouir de la protection reconnue à nos compatriotes mineurs, non seulement innocents mais victimes des choix de leurs parents. Toute notre histoire, celle de notre civilisation judiciaire, nous renvoie à cet enseignement simple que si chacun est responsable de ses actes, personne n'a à répondre de ce qu'il est.

Or, que reprocher à ces enfants si ce n'est qu'ils sont nés au plus mauvais moment, en étant issus de mauvais parents ? Il aura fallu des siècles pour que l'enfant soit enfin reconnu comme un être à part entière, jouissant de droits du seul fait de sa condition. C'est l'honneur de notre société que de regarder, avec Victor Hugo, chaque enfant comme une promesse et de lui accorder la protection qu'appelle sa vulnérabilité. C'est celui de la France que d'avoir porté le projet d'une Convention internationale sur les droits de l'enfant, adoptée à New York le 20 novembre 1989, texte majeur dont les dispositions sont encore trop souvent ignorées dans le monde.

Lire aussi | [Rapatriement des familles de djihadistes : la France défend son refus devant la Cour européenne des droits de l'homme](#)

Plusieurs pays européens, dont l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Suède, se sont engagés à rapatrier ces enfants et leurs mères, faisant le constat de l'impossibilité de juger les parents sur place dans le respect des traités internationaux et du risque de radicalisation des adolescents. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et le Comité international de la Croix-Rouge nous y exhortent. Alors que 97 enfants européens et leurs mères ont été rapatriés dans leurs pays en 2021, seuls

Bernard Cazeneuve et François Zimeray : « Par-delà les considérations humanitaires, le refus de rapatrier les enfants détenus en Syrie nous...
7 enfants français l'ont été. La France s'isole de plus en plus et notre refus de considérer ce sujet est une dérobade qui ne nous dispensera d'aucune de ses conséquences.

Il en va des peuples comme des individus : leur valeur se jauge autant à ce qu'ils s'interdisent de faire qu'aux accomplissements dont ils se prévalent. Aussi immoral qu'irresponsable, l'abandon des enfants français victimes de Daech n'est pas une option.

¶ **Bernard Cazeneuve** a été ministre de l'intérieur (2014-2016) puis premier ministre (2016-2017) de François Hollande ; **François Zimeray** est un avocat, ancien ambassadeur de France pour les droits de l'homme

Bernard Cazeneuve (Ancien premier ministre) et **François Zimeray** (Avocat)

Services